

N°8238
PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord de transport aérien entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, fait à Alger, le 24 août 2022

*

Article unique. Est approuvé l'Accord de transport aérien entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, fait à Alger, le 24 août 2022.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 27 juin 2024

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Claude Wiseler